

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 893 fixant la composition de la Commission chargée d'établir la liste des concurrents admis à concourir pour la construction du nouvel abattoir

n° 893

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 août 1952

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1952

Date du numéro
1 octobre 1952

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée d'établir la liste des concurrents admis à prendre part au concours sera composée comme suit: L'Ingénieur chargé de l'expédition des affaires courantes du service des Travaux publics, président ; Le Chef du Service des Finances ou son délégué, membre ; L'ingénieur chef de la Subdivision des routes et du Parc, membre ; Le Chef de la Subdivision des Études des Travaux publics, membre ; Le Chef de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat, secrétaire. Cette Commission se réunira en première séance le 29 août 1952, à 9 heures, dans les bureaux de la Direction des Travaux publics et devra déposer ses conclusions avant le 5 septembre au plus tard.